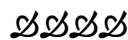


INSCRIPTION **non prise en charge** par le Rectorat de Toulouse
Agrégation, CAPES, CAPET, CAPLP, CPE internes enseignants
Année 2024

- 1 - Copie lisible de la pièce d'identité *en cours de validité*
- 2 - Photo d'identité sauf si inscription à l'INSPE en 2023 2024
- 3 - Attestation de la CVEC
- 4 - Notification d'admission téléchargeable sur l'application eCandidat autorisant votre inscription à l'Inspé
- 5 - Numéro INE, attribué par le dernier établissement fréquenté, pour les publics ayant effectué au moins une inscription depuis 1994-95 dans un établissement français de d'enseignement supérieur.

24 heures après l'inscription administrative en ligne et la création et/ou l'activation de votre compte ENT, le *certificat d'inscription* et le *justificatif de paiement* sont téléchargeables.



Le dossier complété en ligne est contrôlé administrativement dans les jours suivants et au plus tard à la rentrée de septembre. A l'issue de ce contrôle :

- *Si première inscription en 2024*, une carte MUT vous sera remise après la rentrée
- *Si carte MUT toujours valide*, alors la vignette 2024 2025 à coller sur la carte actualisée vous sera remise après la rentrée
- *Si carte MUT non valide*, alors la nouvelle carte vous sera remise après la rentrée
- *Si carte MUT perdue*, alors suivre la procédure sur le site de l'INSPE :
<https://inspe.univ-toulouse.fr/accueil/navigation/scolarite/carte-etudiant/>

Pour toute information relative à la procédure d'inscription : inspe.scolarite@univ-tlse2.fr.

TRES IMPORTANT : La carte MUT permet l'accès à la restauration, à la médiathèque. L'accès à l'ENT est activé le lendemain de l'inscription administrative et après avoir activé votre compte ENT
<https://www.univ-tlse2.fr/se-connecter-a-l-environnement-numerique-de-travail-ent--259079.kjsp>